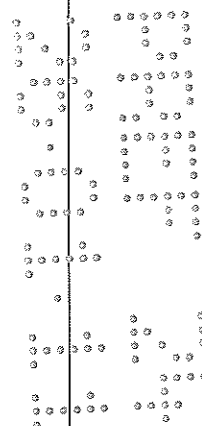


Commune de MENESPLET

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°2



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 février 2006	Modification simplifiée n° 2
Révision simplifiée approuvée le 25 mars 2009	
Modification n°1 approuvée le 25 mars 2009	Délibération du 19 novembre 2010

NOTICE EXPLICATIVE

Approuvé le 6 février 2006, le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification approuvées le 25 mars 2009.

Aujourd'hui la commune envisage une modification de son document d'urbanisme pour les raisons suivantes :

- Modification du COS en zone UC

On notera que, conformément aux alinéas 4 et 5 de l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme, cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, la modification envisagée n'a pas pour effet de porter atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au deuxième alinéa de l'article L.123-1.

Justification de la modification du COS en zone UC

Il apparaît qu'il y a des parcelles de terrain trop petites pour permettre la réhabilitation d'anciens bâtiments, souvent agricoles.

Le cos actuel de 0.15 ne permet pas l'amélioration de l'habitat existant, il y a donc lieu de le porter à 0.25 afin de répondre à la demande.

Modification apportée

- Page 25 - Section 3 - Article UC. 14:

Au lieu de lire

- « le COS applicable à la zone UC est fixé à 0.15 »

Il faudra lire

- « le COS applicable à la zone UC est fixé à 0.25 »